

Cayenne le, 11 juin 2015

CONFERENCE DE PRESSE

Thème : La Collectivité Territoriale de Guyane

Mesdames Messieurs les journalistes,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation pour la conférence de presse que nous organisons sur le thème de la Collectivité unique de Guyane.

Il nous paraît nécessaire de rappeler les conditions de l'émergence de cette structure institutionnelle. C'est une structure voulue par le Gouvernement de l'époque au motif de mettre fin aux chevauchements des compétences et aux dépenses inutiles. Vous noterez qu'il n'a pas été dressé les chevauchements de compétences, ni les dépenses

inutiles. Il nous paraît important également de préciser que le taux de participation au référendum qui crée cette collectivité était de 27,44% des électeurs inscrits. Par suite, on peut légitimement penser que la question du Gouvernement n'était pas une préoccupation existentielle de la population. Les électeurs se sont abstenus à plus de 70% soit 7 électeurs sur 10. "Moins de 10 000 électeurs font passer la Collectivité unique".

La question que l'on est en droit de se poser est de savoir si une structure politique à une incidence sur les individus pris dans leur singularité, sur les

groupes d'individus et plus généralement sur l'organisation sociale. Si on admet que c'est le cas, nous devons en mesurer les conséquences. Par ailleurs, il nous appartient de nous interroger sur l'inquiétude des citoyens. Enfin, l'origine de la question est gouvernementale. De ce point de vue il nous importe de savoir si le Gouvernement s'est donné les moyens de faciliter la mise en place de la nouvelle Collectivité et surtout les moyens de suivi des différentes étapes du processus.

La loi du 27 juillet 2011 a créé la nouvelle Collectivité. Une commission tripartite présidée par le Préfet représentant l'exécutif gouvernemental se réunit chaque trimestre avec les élus sur des travaux spécifiques. Il est stipulé que l'Etat accompagne cette réforme par la mise en œuvre d'une mission d'appui. Au regard de la loi, à compter du 27 juillet 2011 jusqu'au 31 mars 2015, il devrait y avoir

15 trimestres de travail. Qu'en est-il exactement ?

Si on se fie aux différents Procès-verbaux disponibles (4) on s'aperçoit que la commission tripartite ne s'est réunie que quatre fois soit : 4/15 (26,67%). En ce qui concerne la commission Ad Hoc, quand bien même le nombre de réunions

n'était formalisé, elle ne s'est réunie toujours sur le même principe que trois fois ce qui donne un taux de réunion encore plus bas. Dans le cas où les Procès-verbaux ne seraient pas révélateurs des rencontres, cela serait encore beaucoup plus grave du fait de l'opacité qui caractériserait ces réunions.

Il nous apparaît que l'inquiétude des citoyens est justifiée et qu'elle s'intensifiera au fur et à mesure que l'on approche du scrutin. Le contexte général est nauséabond et la nouvelle Collectivité arrive dans un environnement à risque fort par le niveau de la

violence mais également par la baisse inquiétante de l'activité économique. Les éléments de la désocialisation sont de plus en plus apparents.

La structure institutionnelle impacte toute l'organisation sociale.

Nul ne peut ignorer le poids du secteur public dans l'activité économique et sociale. Quelle sera la nouvelle articulation entre la Collectivité et le secteur privé et particulièrement avec les agents économiques. Quelle

**sera la capacité de la
nouvelle collectivité à
contribuer au
développement
équilibré du territoire.
Pour le moment, la
lisibilité de ses
actions est plutôt
diffuse et on
comprend
l'inquiétude des**

**citoyens car, la
problématique n'est
pas que celle des
salariés des deux
collectivités.**

**Nous n'avons pas
entendu avec
suffisamment de
responsabilité les
incidences**

**financières
attachées à cette
fusion de
compétences. Nous
n'avons aucune
information réaliste
des incidences
financières sur
l'évaluation du
patrimoine des deux**

**collectivités, sur les
nouvelles
compétences liées à
l'acte 3 de la
décentralisation,
Enfin, nous ne
savons quasiment
rien sur le niveau de
garanties de
chacune des**

collectivités.

**On avait promis
aux citoyens la
stabilité avec le
statu quo, on voit
poindre une grave
aventure avec
cette collectivité**

**unique. Aucune
lisibilité des
actions publiques
qui conditionnent
notre avenir
collectif. Nous
n'avons pas
entendu avec
responsabilité les**

**Chambres
consulaires qui
seront forcément
impactées par la
nouvelle structure
politique. Il en est
de mêmes des
organisations
syndicales tant**

**patronales que
salariales.**

**Nous craignons
une accélération
de la
désocialisation
de notre espace
de vie.**

**Nous vous
remercions.**

**Jean-Marie
TAUBIRA**

Secrétaire Général